

2020/2021

AUTORISATION DE SORTIES/PROMENADES Année scolaire 2020/2021

A RAPPORTER LE JOUR DE LA RENTREE

Monsieur, Madame : _____

Autorisent leur enfant : _____

Classe : _____

- à participer aux sorties de classe organisées par l'école (visites, musée, spectacles, promenades, activités sportives, etc...),
- acceptent les déplacements en métro, bus, car, train.

Cette autorisation tient compte de toutes les sorties qui se feront au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Date et Signature



AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGE A L'ECOLE Année 2020-2021

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les écoles à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. L'école peut également être sollicitée par la presse pour réaliser un reportage.

La loi relative au droit à l'image oblige à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne à l'école et la diffusion de ces images sur un support : papier ou numérique (cédérom ou site internet).

Pour ce qui concerne les images (photographies ou films) qui seront faites par les enseignants, elles n'auront d'autres usages que pédagogiques. Elles ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni utilisées à but lucratif. Elles ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégrité de l'enfant.

La Direction du 1^{er} degré

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous est garanti. Je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

Monsieur (père ou responsable légal de l'enfant) _____

Demeurant _____

Madame (mère ou responsable légal de l'enfant) _____

Demeurant _____

Pour leur enfant : Nom _____ Prénom _____

Classe de _____

Autorisation de prise de vues :

Autorise l'école :

- A photographier (ou filmer) mon enfant dans le cadre exclusif d'un projet pédagogique,
- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes
- A permettre la prise de vue de mon enfant par un photographe professionnel pour photographies de classe,

Autorisation de diffusion :

Autorise l'école à diffuser l'image de mon enfant :

- dans le journal ou le magazine scolaire de l'école (support papier)
- sur un cédérom dont la diffusion est restreinte au cadre familial des élèves, aux enseignants et partenaires du projet
- sur un support vidéo (cassette ou dévidérom) dont la diffusion est restreinte

Fait à Paris le _____

Signature du père
Ou responsable légal

Signature de la mère
ou responsable légal

